

## Dossier Pédagogique

### Un jour ça ira

#### Carte d'identité

*Un jour ça ira*

France - 2018

Documentaire 1h30

Réalisateur : de Stan Zambeaux et Edouard Zambeaux



VO

#### Synopsis

Pendant un an et demi, le réalisateur Stan Zambeaux et le journaliste Edouard Zambeaux se sont immergés dans un centre d'hébergement d'urgence en plein cœur de Paris, L'Archipel. C'est par les voix et les yeux d'adolescents vivant sur place, des jeunes participant à un atelier de création de chansons, qu'ils racontent ces lieux. Le centre est alors sur le point de fermer ses portes, obligeant les familles à plier bagages une fois de plus. De l'Archipel, il ne reste aujourd'hui que ces inoubliables portraits d'enfants, « sérial déménageurs » comme se décrit l'un d'eux, et l'émerveillement face à leur impressionnante capacité de résilience.

#### Table des matières

I.	Préparer la projection du film .....	2
1.	Thématiques abordées.....	2
2.	Les principaux protagonistes.....	2
3.	Eléments de contexte.....	3
4.	Ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant.....	4
5.	Enjeux présentés .....	7
6.	Sources .....	7
II.	Vérifier la bonne compréhension du film .....	8
1.	Digérer le film .....	8
2.	Cerner les enjeux.....	8
III.	Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat.....	9
IV.	Qu'est-ce qu'un documentaire ?.....	10

## I. Préparer la projection du film

### 1. Thématiques abordées

- Droit à la non-discrimination
- Droit au bien-être – intérêt supérieur de l'enfant
- Droit à un niveau de vie suffisant
- Droit à l'éducation
- Droit au repos et aux loisirs

### 2. Les principaux protagonistes

- Les enfants

Djibi : jeune garçon de 13 ans au moment du film, qui vit avec sa maman dans l'Archipel, lieu cédé provisoirement il y a quelques années à l'association Aurore qui l'a transformé en centre d'hébergement d'urgence (CHU). Grâce à l'atelier d'écriture et de chant proposé par Emmanuel et Peggy, il se lance à la recherche de ses origines, afin de répondre à la question « Où sont mes racines ? ». Sa famille est originaire du Sénégal, même si lui n'y a aucun souvenir car sa mère est tombée enceinte alors qu'elle était déjà en Italie, sur le chemin vers la France. Très sociable et souriant, il parle de sa vie de « serial déménageur » avec humour et vérité. Il avoue mener une double vie, avoir ses amis du collège et ses amis du centre, avoir des secrets avec les uns qu'il ne partage pas avec les autres car il a honte de dire qu'il habite dans un CHU.

Ange : jeune fille très coquette qui vit avec son papa, elle trouve dans le chant une façon d'échapper à son univers morose. Elle raconte son histoire lors de l'atelier d'écriture, et on découvre qu'elle habitait à Rouen, en Normandie et qu'elle déteste Paris. Lors de l'atelier d'écriture également, elle raconte l'histoire d'une jeune fille de 11 ans qui a perdu sa maman quand elle avait 2 ans. Le spectateur, ne sachant pas où est la maman d'Ange, peut tout à fait imaginer que la jeune fille s'est inspirée de son histoire personnelle pour ce récit.

- Les copains du CHU

Florian : jeune adolescent de 15 ans qui est très copain avec Djibi. On découvre dans l'article de Libération « le 115 à 15 ans » que Florian est issu d'une famille de 6 personnes.

Yahia : Petit garçon trisomique avec lequel Djibi aime beaucoup jouer. Ses parents sont Tunisiens, et sa maman était enseignante lorsqu'ils habitaient encore en Tunisie.

Milana : jeune fille qui participe à l'atelier de chant avec Ange. Les deux filles sont très complices, et on voit que Milana est très touchée par la chanson qu'Ange chante à la fin du film sur la place que son papa occupe dans sa vie.

- Les adultes

Emmanuel Vaillant : journaliste qui dirige l'atelier d'écriture avec les adolescents du film dans le cadre de la ZEP (Zone d'Expression Prioritaire). Il guide les élèves dans leur travail de rédaction et rendra possible la publication de leurs écrits dans le journal Libération (voir ci-dessus).

Peggy R. : Artiste qui va guider les enfants dans le cadre de l'atelier de chant. Fondatrice d'une association qui a pour but de décomplexer l'usage de la chanson, elle poussera les jeunes à exprimer leurs peines et leurs joies dans des textes qu'ils chanteront par la suite, et leur permettra d'enregistrer un CD avec les morceaux qu'ils auront composés.

La maman de Djibi : on sait qu'elle se lève très tôt car elle travaille comme femme de ménage dans des bureaux, et revient très tard le soir. Elle parle peu le français et reste profondément attachée à ses origines. Elle a donné un gri-gri à Djibi qu'il a tout le temps sur lui. Selon lui, « c'est mieux qu'une Playstation ».

### 3. Éléments de contexte

▪ Hébergement d'urgence : les protagonistes du film sont tous soumis à la même problématique liée à leurs conditions de logement. Ayant été logés à l'Archipel par le 115, ils vont devoir être relogés ailleurs car le centre ferme ses portes pour cause de travaux. Les CHU sont ouverts aux personnes en situation de détresse pour une durée plus ou moins longue. Certains centres mettent à disposition de leurs occupants des professionnels qui les aident à se reconstruire et à s'insérer dans la société. Les centres sont donc des solutions provisoires, le temps que les personnes qui y sont hébergées puissent retrouver une condition financière qui leur permette de se loger par leurs propres moyens. Très souvent ces centres sont habités par des personnes qui ne remplissent pas les conditions nécessaires à la location d'un logement : pas de domicile fixe, revenus insuffisants, pas de papiers...

Les personnes dans le besoin doivent appeler le 115 (numéro gratuit) afin de connaître les solutions d'urgence qui s'offrent à eux.

▪ Migration : Djibi parle à plusieurs reprises de la diversité culturelle qui existe dans le CHU. Il parle de cette richesse à travers les différents amis qu'il s'est fait : les Afghans, les « Soudan » ... Il parle lui-même de ses origines, et on voit que la migration est quelque chose qui interpelle le jeune protagoniste.

La définition de la migration donnée par le Larousse est la suivante : « Déplacement volontaire d'individus ou de populations d'un pays dans un autre ou d'une région dans une autre, pour des raisons économiques, politiques ou culturelles ».

Il existe deux types de migration : la migration économique liée par exemple à des crises financières ou à un taux de chômage trop élevé, et la migration contrainte qui résulte de famines, de persécutions ou de guerres, parmi d'autres exemples.

On parle d'immigration lorsque l'on se situe au niveau du pays qui reçoit de nouveaux habitants, et d'émigration dans la situation du pays qui voit sa population quitter son territoire. La personne qui migre est appelée « migrant », terme qui malheureusement aujourd'hui connaît trop souvent une connotation négative.

Les pays tels que l'Afghanistan et le Soudan, connaissent depuis de nombreuses années des conflits intérieurs qui poussent leur population à l'exode.

#### 4. Ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant

**La Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée à l'unanimité par les Etats membres des Nations unies le 20 novembre 1989.** Elle constitue le premier traité international juridiquement contraignant concernant les droits des enfants. Elle définit leurs droits fondamentaux et aborde tous les aspects de la protection de l'enfance.

Pourquoi une Convention relative aux droits de l'enfant ? *(Extraits tirés du préambule)*

- « Rappelant que, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), les Nations unies ont proclamé que **l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales,**
- Considérant qu'il importe de **préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,**
- Ayant à l'esprit que, comme indiqué dans la Déclaration des droits de l'enfant (1959), « **l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance** ».

Quels États se sont engagés à respecter la Convention ?

- A la veille de son 30ème anniversaire, 196 sur les 197 pays du monde ont ratifié la CDE. Une ratification quasi universelle qui nous remplit d'espérance pour enraciner une culture du droit protectrice des enfants ! Seuls les Etats-Unis n'ont que signé ce texte, toutefois, ils ont ratifié deux des trois Protocoles qui complètent la Convention à savoir celui sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et celui sur les enfants impliqués dans les conflits armés.
- **La France** a signé la Convention des droits de l'enfant le 26 janvier 1990 et l'a ratifiée le 7 aout 1990.

Signature ou ratification : quelle différence ? <sup>1</sup>

- La signature de la Convention ou d'un de ses Protocoles équivaut à une approbation préliminaire. Elle n'entraîne **pas d'obligation exécutoire**, mais affiche l'intention d'un État d'examiner le traité au niveau national et d'envisager de le ratifier. Bien que cette signature ne soit pas une promesse de ratification, elle **engage l'État à ne pas commettre d'actes contraires aux objectifs ou à la raison d'être du traité.**
- La ratification, qui intervient habituellement après la signature, **oblige juridiquement** le pays à **respecter** la Convention. Lorsqu'il s'agit de la Convention relative aux droits des enfants, les pays ayant ratifié doivent en rendre des comptes tous les 5 ans devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

Les droits

- Le **droit à la non-discrimination** est inscrit dans l'article 2 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

<sup>1</sup> [https://www.unicef.org/french/crc/index\\_30207.html](https://www.unicef.org/french/crc/index_30207.html)

1. Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.
  2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille.
- Le **droit au bien-être** est inscrit dans l'article 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant :
    1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.
    2. Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.
    3. Les Etats parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié.
  - Le **droit à un niveau de vie suffisant** est inscrit dans l'article 27 de la Convention relative aux droits de l'enfant :
    1. Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.
    2. C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant.
    3. Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en oeuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement.
    4. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées en vue d'assurer le recouvrement de la pension alimentaire de l'enfant auprès de ses parents ou des autres personnes ayant une responsabilité financière à son égard, que ce soit sur leur territoire ou à l'étranger. En particulier, pour tenir compte des cas où la personne qui a une responsabilité financière à l'égard de l'enfant vit dans un Etat autre que celui de

l'enfant, les Etats parties favorisent l'adhésion à des accords internationaux ou la conclusion de tels accords ainsi que l'adoption de tous autres arrangements appropriés.

- Le **droit à l'éducation** est inscrit dans l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant :
  1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :
    - a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;
    - b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin;
    - c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés;
    - d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles;
    - e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.
  2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.
  3. Les Etats parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.
- Le **droit au repos et aux loisirs** est inscrit dans l'article 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant :
  1. Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.
  2. Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

#### 5. Enjeux présentés

- Difficulté de ne pas avoir un chez soi et les sentiments que cela entraîne chez un enfant : la honte de ne pas avoir de maison, ne pas savoir où sont ses racines, devoir voyager léger... ;
- L'amitié, la solidarité et l'entre-aide qui existent entre des personnes qui se retrouvent dans une même situation précaire ;
- Les dangers liés aux centres d'hébergement d'urgence (vols, bagarres, nuisances sonores et sanitaires...);
- L'importance des ateliers de création (écriture et chant) pour aider les enfants à se reconstruire et faire preuve de résilience ;
- La migration, ses causes et ses conséquences ;
- La résilience : la capacité d'un individu à bien se développer en présence de très grandes difficultés. Il peut s'agir de traumatismes, de grande pauvreté, d'une maladie grave, d'un deuil, ou d'autres problèmes.

#### 6. Sources

<https://www.humanium.org/fr/texte-integral-convention-internationale-relative-droits-enfant-1989/>

[https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=IV-11&chapter=4&clang=fr](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-11&chapter=4&clang=fr)

Pour lire les textes des enfants publiés dans le Libération :

[http://www.liberation.fr/france/2016/05/24/moi-jeune-le-115-a-15-ans\\_1453778](http://www.liberation.fr/france/2016/05/24/moi-jeune-le-115-a-15-ans_1453778)

<https://benshi.fr/films/un-jour-ca-ira/748>

<https://faussenote.com/lequipe/artistes-fondatrices/>

<http://www.la-zep.fr/>

<https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/social-et-solidarites/personnes-en-situation-de-precarite/lieux-d-accueil-128>

<http://aurore.asso.fr/>

<https://ccfd-terresolidaire.org/infos/migrations/contexte-et-analyse-des-4478>

<http://ecrannoir.fr/blog/blog/2018/02/14/un-jour-ca-ira-la-precarite-au-quotidien/>

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/migration/51399>

<https://bice.org/fr/actions-de-terrain/principes-daction/developper-la-resilience-des-enfants/>

<https://www.aurore.asso.fr/pole-urgence-sociale-et-hebergement/fermeture-de-larchipel-daurore>

## II. Vérifier la bonne compréhension du film

### 1. Digérer le film

- Quels sont les images et les propos du film qui vous ont le plus marqués ? Et pourquoi ?
- Qu'avez-vous appris avec ce documentaire ?

### 2. Cerner les enjeux

- **Dans quelles conditions sont hébergées les personnes du CHU ?** Les conditions d'hébergement sont très précaires. Les chambres accueillent plusieurs personnes en même temps. Les familles ont droit à une chambre chacune, et certaines chambres comptent plusieurs pièces, mais cela est rare. Lorsque Djibi nous montre sa chambre, on voit qu'il partage le lit de sa maman. Les habitants du centre ont accès à une cantine, mais la nourriture ne semble pas être très bonne. On sait également que le centre est infesté par des cafards, les enfants y faisant souvent allusion.
- **Quels liens entretiennent les enfants avec leurs parents ?** Les enfants entretiennent des liens très forts avec leurs parents. Djibi parle de sa mère en disant qu'elle est sa meilleure amie, sa confidente, une princesse. Ange dit de son père qu'il est la « seule chose qui compte à ses yeux ».
- **Djibi dit qu'il mène une « double-vie ». Comment cela se manifeste-t-il ?** Lors de son atelier d'écriture, Djibi avoue qu'il a 2 groupes d'amis : les amis du centre et les amis qu'il a depuis tout petit. Les amis du centre connaissent sa vie, alors que les autres ne savent par exemple pas qu'il habite dans un centre d'hébergement d'urgence. Il a trop honte pour l'avouer à ses amis du collège.
- **Quels liens entretiennent les personnes abritées par le CHU entre elles ? Cela va-t-il être facile pour eux de se dire au revoir ?** Des liens d'amitié très forts se sont tissés entre les différents habitants du CHU. On voit que les enfants jouent ensemble, que les adolescents veillent sur les plus petits. Il y a beaucoup d'affection et de tendresse entre les familles. Au moment de dire au revoir, l'émotion est présente. Il est dur pour eux de ne pas savoir s'ils vont revoir leurs amis, et qu'à partir de maintenant, ils partageront le quotidien d'autres familles. Djibi dit d'ailleurs des autres habitants du centre qu'ils sont sa « famille du centre ». Cela montre bien la place qu'ils ont à ses yeux. Les liens d'affection et d'amitié dépassent les dangers qui peuvent malheureusement exister dans ces structures d'accueil d'urgence, à savoir les bagarres, les vols...
- **Quels sont les bienfaits de l'atelier d'écriture et de chant pour Djibi et Ange ?** Djibi et Ange se sentent entendus, et prennent petit à petit confiance en eux. Au début de l'atelier, Djibi est hésitant, ne sait pas ce qu'il doit dire, alors qu'à la fin du film, lorsque son article est prêt, il s'étonne lui-même de la qualité de son écriture, disant « on dirait même pas que c'est moi qui l'ai écrit ». En ce qui concerne Ange, au début du film elle n'ose pas chanter fort, préfère chanter à voix basse afin de ne pas être entendue, et finalement, la jeune fille va réussir à chanter devant tous les habitants du centre lors de la fête qui se tient dans la chapelle. Les autres enfants et elle enregistreront d'ailleurs un disque avec leurs chansons. On voit au cours du film la progression de ces enfants, guidés par le courage, et qui font preuve de beaucoup de résilience.



### III. Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat

#### 1. Effectuez des recherches pour répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la situation actuelle en Afghanistan et au Soudan ? Pourquoi beaucoup de personnes fuient-elles actuellement ces pays ? Connaissez-vous d'autres pays dans la même situation ?
- Comment s'appelle la capacité qu'ont les individus à se reconstruire après un traumatisme ? Comment peut-elle être encouragée ?
- Quelles sont les difficultés auxquelles peuvent être confrontés des enfants qui arrivent clandestinement dans un pays ?
- Quelle est l'importance de l'éducation dans de telles situations ?

#### 2. Pour aller plus loin

[Les enfants dans les conflits armés](#)

[Des tuteurs de résilience pour accompagner des enfants traumatisés](#)

#### IV. Qu'est-ce qu'un documentaire ?



##### 1. Définition du documentaire

- Film visant à **faire connaître** un pays, un peuple, un artiste, une technique, etc. (définition Larousse).
- **Le documentaire a pour sujet la réalité et non une histoire inventée.**
- Les personnes filmées ne sont pas des acteurs, **elles ne jouent pas un rôle.**
- « Il diffère de la fiction dans la mesure où il a généralement un but informatif [...] Le documentaire se propose [...] à partir de prises de vues (et sons) considérées comme des documents, de **se référer au réel**, de le restituer sur l'écran et, éventuellement, de **l'interpréter.** » ([Fiche sur le documentaire](#))
- Un documentaire est créé à partir de personnages réels et de leur histoire.
- Un documentaire se construit par les **choix narratifs** du réalisateur.
- Le documentaire peut être conçu comme une démonstration, il embrasse alors un grand nombre de personnes, mais il peut également suivre sur une longue durée quelques personnes spécifiques.

##### 2. Tournage et montage

- Le réalisateur filme un certain nombre de faits réels, **ces scènes ne sont pas jouées.**
- Ensuite, il **sélectionne** les scènes qui construiront le documentaire. Cette sélection est indispensable car le réalisateur ne peut pas garder toutes les scènes filmées.
- Le documentaire peut être ponctué d'interventions de **spécialistes** qui appuient les propos du réalisateur. Il peut également contenir des **documents informatifs** comme des graphiques.
- Des **musiques d'ambiance** peuvent être ajoutées lors du montage final afin d'apporter de l'émotion aux scènes.

### 3. La voix off

- Présente dans bon nombre de documentaires, la voix off peut avoir pour objet de préciser la situation au spectateur ou de révéler la subjectivité du réalisateur ou des personnes filmées. Elle peut servir de *base narrative pour l'exposition des faits*. ([Fiche sur le documentaire](#))
- La voix off est enregistrée indépendamment du tournage des scènes, après les premières étapes de montage.
- L'absence de voix off peut signifier la volonté pour le réalisateur de laisser les images et les personnages parler d'eux-mêmes.

### 4. Quelles différences entre documentaire et reportage ?

Le documentaire est une **œuvre artistique** où le réalisateur fait des choix d'auteur : façon de filmer, rythme, musique. Le reportage est quant à lui une œuvre informative où le journaliste suit la ligne éditoriale du média pour lequel il travaille.

« - Dans les reportages et magazines, les personnages filmés sont objets. C'est-à-dire traités comme des matériaux informatifs. Ils sont présents dans l'image principalement pour l'information qu'ils portent ou apportent : dans l'apparence de leur comportement sociétal, dans leur démarcation du quotidien ou par la parole qu'ils délivrent en tant qu'acteurs ou témoins d'une situation particulière...

- Dans les documentaires, les personnages filmés sont **sujets**. C'est-à-dire traités dans la compréhension de leur subjectivité et des interrelations complexes qui se tissent entre celle-ci, l'auteur et le spectateur potentiel. » (Source : [surlimage.info](http://surlimage.info))

Autrement dit, dans un documentaire, les personnes filmées peuvent faire évoluer le point de vue du réalisateur sur le sujet. C'est rarement le cas dans un reportage, notamment car le journaliste passe moins de temps avec les personnes filmées. Un réalisateur de documentaire passe parfois plusieurs années immergé dans son sujet.

### 5. Pourquoi des documentaires au festival Enfances dans le monde ?

- Les documentaires que nous présentons sont d'**extraordinaires histoires vraies**. Pour filmer la vie réelle, les réalisateurs ont vécu au quotidien avec les personnes qu'ils ont filmées ce qui leur a permis de capter des moments incroyables.
- Au BICE, nous apprécions cette forme cinématographique car elle est particulièrement à même de sensibiliser le grand public à la réalité des droits des enfants.
- C'est un défi pour un réalisateur que de miser sur la réalité incertaine sans prédéfinir de scénario : lorsqu'il débute le tournage, **le réalisateur ne connaît pas la fin**. Et il parvient à **se faire oublier** auprès des personnes qu'il filme afin de montrer vraiment la réalité.

Liens pour aller plus loin :

- [Fiche sur le documentaire](#), *Collège au cinéma*, Albain Michel Ikomb
- Article [Le documentaire télévisé : les enjeux d'une définition controversée](#), Sophie Barreau-Brouste, *sociologue, spécialiste de la culture et des médias, ina expert*